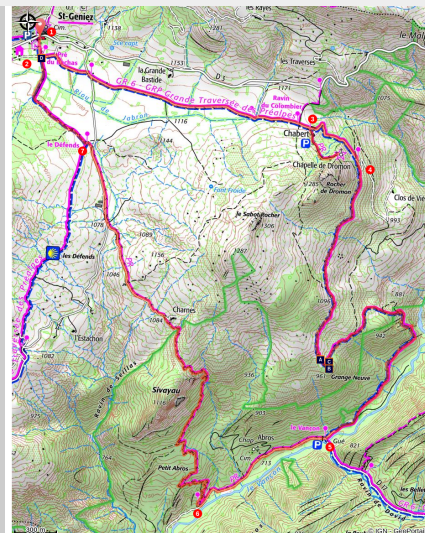


Tour de Dromon

Saint-Geniez



Chapelle de Dromon (PH - CD Alpes de Haute-Provence)

ATTENTION : L'ACCES EN ALLER-RETOUR A LA CHAPELLE DE DROMON EST FERME

Vous marcherez sur les traces de l'histoire en empruntant le chemin qui, si l'on en croit la légende, pourrait vous conduire vers Théopolis, la cité de Dieu.

Une immersion au cœur de la vallée sauvage du Vançon depuis Saint-Geniez en passant par la chapelle de Dromon et le hameau d'Abros.

Informations pratiques

Pratique : Randonnée pédestre

Durée : 4 h 45

Longueur : 14.0 km

Dénivelé positif : 513 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Histoire et patrimoine, Hors des sentiers battus, Lac, cascade et rivière

Itinéraire

Départ : Saint-Geniez

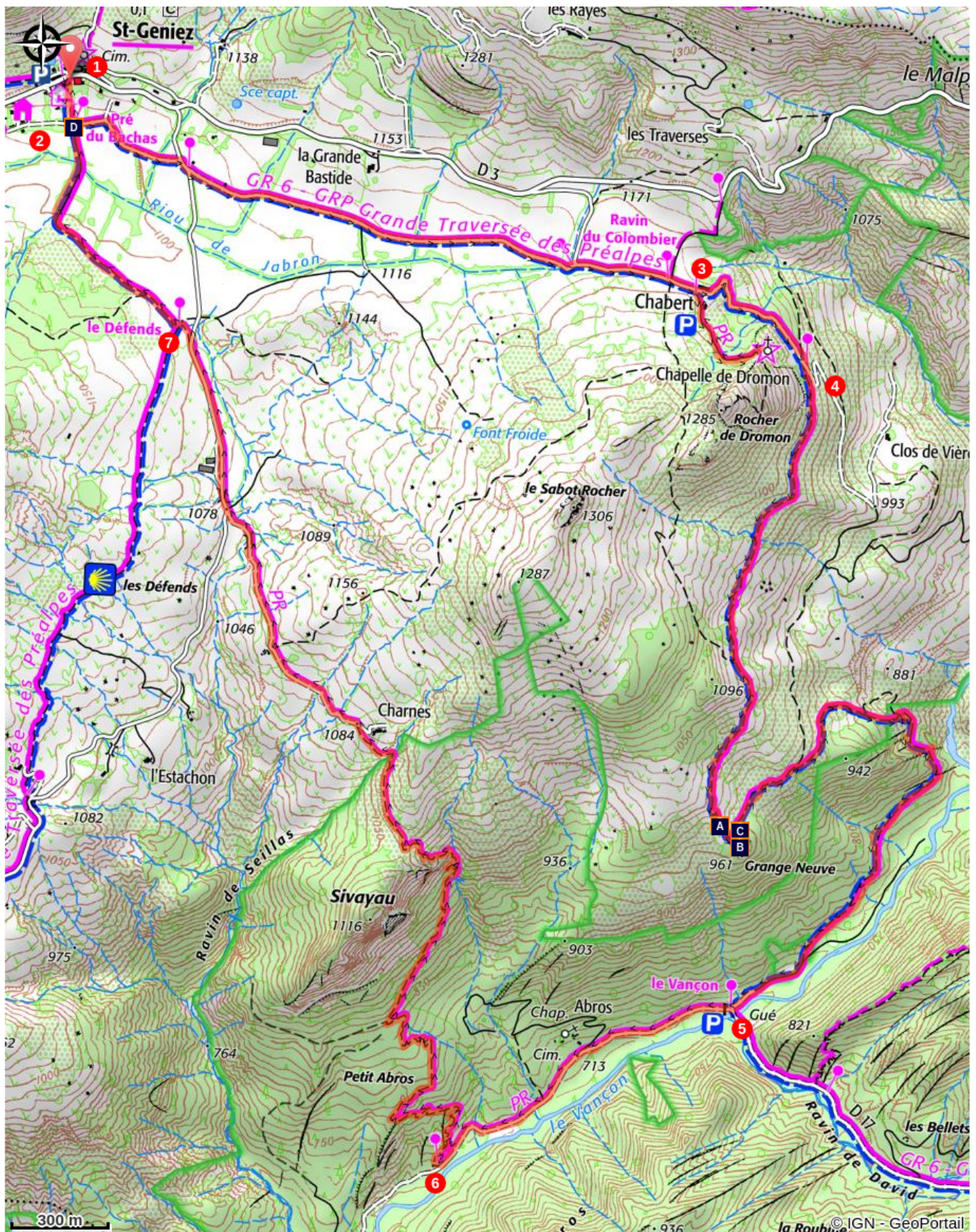
Arrivée : Saint-Geniez

Balisage :  GR®  PR

1.  **St Geniez** (1 110 m) - De la place du village, suivre la direction de la Chapelle de Dromon et atteindre un carrefour ().
2.  **Pré du Bachas** (1 095 m) - Suivre à gauche le GR®6 en direction la chapelle de Dromon jusqu'au hameau de Chabert.
3.  **Chabert** (1 150 m) **ATTENTION : L'ACCES EN ALLER-RETOUR A LA CHAPELLE DE DROMON EST FERME PAR ARRETE** - Prendre à droite pour monter découvrir la chapelle de Dromon. Revenir à Chabert et poursuivre sur le GR®6 pour descendre dans la vallée du Vançon par une piste.
4.  Quitter la piste pour bifurquer à droite sur un sentier qui part en traversée. Au niveau des ruines de Grange Neuve, continuer sur un chemin plus large, traverser un replat planté de chênes remarquables puis descendre à droite. Rejoindre une piste et atteindre le Vançon.
5.  **Le Vançon** (705 m) - Continuer sur la piste par le PR (), dépasser le hameau d'Abros et atteindre un peu plus loin un croisement.
6.  Emprunter le sentier qui monte à travers les pins puis en traversée sous le rocher de Sivayau. Monter en courts lacets jusqu'à un collet et poursuivre jusqu'à la ferme de Charnes. Prendre la piste d'accès à la ferme, passer à côté de ruines et déboucher sur une petite route. La suivre sur la droite sur 500 m, puis emprunter le chemin à gauche et rejoindre le GR®6.
7.  **Le Défends** (1 105 m) - Le suivre sur la droite () et rejoindre le point 2. Revenir à Saint-Geniez par l'itinéraire emprunté à l'aller.

Itinéraire inscrit au Plan Départemental de la Randonnée des Alpes de Haute-Provence.

Sur votre chemin...





Gîte le Dromon (A)



Désaffectation de deux cimetières
et de deux chapelles (2) (C)



Théopolis, la cité de Dieu (E)



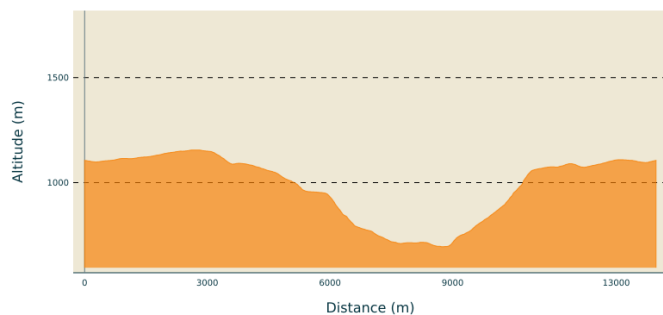
Désaffectation de deux cimetières
et de deux chapelles (1) (B)



Désaffectation de deux cimetières
et de deux chapelles (3) (D)

Toutes les informations pratiques

Profil altimétrique



Altitude min 695 m
Altitude max 1155 m

Transports

Limitons les déplacements en voiture, pensons aux transports en commun et au covoiturage. Tous les transports en commun sur zou.maregionsud.fr

Accès routier

Depuis Sisteron (16 km) prendre la D951 en direction de La Motte du Caire, puis la D3 à la sortie de Sisteron en direction de Saint Geniez.

Parking conseillé

Parking au centre du village, Saint-Geniez.

Lieux de renseignement

Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence
8 rue Bad-Mergentheim, 04005 Digne-les-Bains Cedex
<https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/>

Office de tourisme Sisteron Buëch
1 Place de la République, 04200 Sisteron

sisteron@sisteron-buech.fr
Tel : +33 (0)4 92 61 36 50
<http://www.sisteron-buech.fr/>



Sur votre chemin...



Gîte le Dromon (A)

Offrant une ambiance authentique, le gîte de Dromon est un hébergement confortable dans un cadre pittoresque. Il est destiné aux sportifs (randonneurs pédestres, cyclistes, équestres, parapentistes, pèlerins) et peut accueillir jusqu'à 11 personnes. Evidemment, les familles sont également les bienvenues. Il est à noter toutefois que le gîte n'est malheureusement pas équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

+33 (0)6 62 68 56 94

+33 (0)6 59 82 89 09

le.dromon04@gmail.com

www.ledromon04.fr

Crédit photo : Gîte le Dromon



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (B)

Au cours de la randonnée, vous traverserez des terrains achetés par l'Etat dans les années 30, dans le but de les reboiser afin de limiter les catastrophes naturelles liées à l'érosion. Les hameaux de La Forest et de la Robine, dans la vallée du Vançon, sont concernés.

C'est en 1936 qu'est engagé un projet pour la vente de plusieurs terrains appartenant à la commune de Saint-Geniez à l'État, pour le service de reboisement. Pour procéder à cette vente, la commune engage une procédure pour l'aliénation de ces terrains situés dans les hameaux de la Forest et de la Robine et doit justifier que les deux églises situées sur ces parcelles ont été désaffectées et que les cimetières attenants n'ont reçu aucune inhumation depuis au moins 10 ans.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (C)

Lors de la séance du 21 mai 1936, le conseil municipal de Saint-Geniez délibère la désaffectation de ces lieux : "considérant que les dites chapelles étant complètement détruites et que n'étant plus habilitées les cimetières ne sont plus d'aucune utilité aucune cérémonie de culte n'y étant plus célébrée depuis l'année mil neuf cent vingt quatre par ces raisons le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de faire le nécessaire pour que la désaffectation des dites chapelles et cimetières soit effectuée".

Le 13 juin 1938 est promulgué un décret par lequel le Président de la République prononce officiellement la désaffectation des chapelles de la Forest et de la Robine.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (D)

Lors de la séance du 3 juillet 1938, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre une délibération pour la vente des parcelles où sont situés les cimetières à l'administration des eaux et forêts. Une autre délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 1937, relative à la désaffectation des deux chapelles et des deux cimetières, est approuvée le 30 juin 1938 dans les conditions suivantes : "Vu et approuvé seulement en ce qui concerne la fermeture des deux cimetières, la désaffectation des deux chapelles ayant fait l'objet du décret en date du 15 juin 1938".

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Théopolis, la cité de Dieu (E)

Au début du Vème siècle, autour de 409 - 414, un personnage illustre, Dardannus, préfet des Gaules et néanmoins chrétien, se retira sur ses terres dans la vallée de Saint-Geniez où il créa Théopolis, la cité de Dieu.

Sans doute le nom du lieu était-il inspiré de l'ouvrage du même nom écrit en 413 par St Augustin avec qui Dardannus était lié. Quelques années plus tard, le beau-frère de Dardannus fit sculpter cette histoire à même la roche dans la cluse de Chardavon appelée aussi défilé de la Pierre Ecrite. Mais on ne retrouva jamais l'implantation de la fameuse Théopolis.

Crédit photo : CCSB